

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 08/02/2018

\*\*\*\*\*

Département de  
la VIENNE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	25	25	3

**Compte Rendu du Comité Syndical du 15 Février 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quinze février, à 18h30 les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-cinq sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

Etaient présents : **BELLIN** Jean - **BELLIN** Philippe - **BELLINI** Bruno - **BERNARD** Patrick - **BIBAUD** André - **BOCK** François - **BOUFFARD** Patrick - **BOURCHENIN** Michel - **CHAPLAIN** Christian - **CHARRAUD** Bruno - **GREFFIER** Jacky - **GRIMAUD** James - **GROLLIER** Louis-Marie - **JEAN** Gisèle - **LABELLE** Alain - **LATU** Roland - **MARTIN** Jean-Louis - **PIN** Olivier - **POIRIER** Frédy - **ROUSSEL** Pascal - **ROYER** Christian - **SARDET** Gérard - **SICAULT** Ludovic - **TEXEREAU** Dominique - **THEVENET** Roland

Etaient excusés : **CHARGELEGUE** Jérôme (pouvoir à M. POIRIER Frédy) - **GUINAULT** Jacques - **MAGNY** Fabienne - **MOUSSERION** Martine - **SAUMUR** Jean (pouvoir à THEVENET Roland) - **TERRANOVA** Jean-Luc (pouvoir à BELLIN Philippe)

Etaient absents : **BAILLARGE** Philippe - **BARRAULT** Serge - **BLAISON** Andrée - **BOUCHER** Marc - **CHOISY** Jean-Michel - **COLLOBER** Sarah - **COMPAGNON** Jean-Pierre - **DIOT** Xavier - **JESBERGER** Gilles - **PORCHET** Bernard -

Administratifs : BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie

Invités : GIRARD Sandra (Commune de Marçay et conseillère communautaire)

Ouverture de séance : 18h50

A été élu secrétaire de séance : M. PIN Olivier

\*\*\*\*\*

Après avoir remercié les membres de l'assemblée pour leurs présences, Monsieur BELLIN ouvre la séance à 18h50 et présente l'ordre du jour.

- Point sur la modification statutaire
- Débat d'Orientation budgétaire
- Ouverture d'une ligne de crédit pour la trésorerie
- Mise en place d'un Règlement Intérieur
- CDD agents d'avril 2018 à mars 2019

**Sommaire des délibérations** :

- n°81 : Débat d'Orientation Budgétaire
- n°82 : Demande d'ouverture ligne de trésorerie

## Point sur la modification statutaire

Monsieur MIRLYAZ fait un point sur la modification statutaire. Il indique qu'à ce jour, nous sommes toujours sous l'ancien statut et dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

Pour les communes, les délibérations concernant la modification statutaire et le transfert de la compétence GEMAPI, sont en cours.

Pour les Communautés de Communes, nous avons eu une demande d'adhésion de la CC de Charente Limousine et la CC du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne.

Concernant le Syndicat de la Dive qui représente 5 communes dont Lezay, la dissolution et l'intégration à la CC du Mellois doit se faire en même temps. Il y aura un transfert de l'actif vers le Syndicat. Les communes du Syndicat et de la CC devront se prononcer sur ces changements.

En ce qui concerne la désignation des délégués, Monsieur MIRLYAZ nous précise que pour la CC des Vallées du Clain et la CC du Civraisien en Poitou, les délégués ont déjà été désignés.

Monsieur CHAPLAIN, nous informe d'une discussion entre les élus de la Communauté de Communes des Vallées du Clain Sud concernant Vivonne, ceux-ci s'interrogent sur le coût de la cotisation à verser par rapport aux compétences GEMAPI et Hors GEMAPI et le travail effectué par le Syndicat.

Monsieur CHAPLAIN indique qu'il est important de réagir et qu'il serait bien de préciser les données assez rapidement.

Monsieur BELLIN réagit à cette information et indique que ceci est irrespectueux par rapport aux agents qui travaillent sur les rivières. Il rappelle que suite à la fusion le linéaire a été triplé, de plus le Syndicat est limité pour recruter du personnel en raison du budget trop restreint à ce jour, il indique également qu'en raison des baisses des subventions, cela ne s'améliorera pas.

Monsieur BIBAUD tient à signaler que sur ce secteur, le travail des agents a déjà été complimé.

Madame BRANGEON indique qu'il est important de mieux communiquer, Monsieur MIRLYAZ propose un bilan des interventions.

Pour le Grand Poitiers, la délibération pour la modification statutaire est actée, en revanche, pour celle relative à la désignation des délégués, il préfère attendre l'arrêté préfectoral.

Monsieur MIRLYAZ indique que l'arrêté devrait arriver mi-mars, suite à celui-ci le Syndicat aura ses statuts, les autres CC du Mellois et de Charente Limousine pourront avec l'accord du Syndicat et les collectivités membres entrer dans la structure.

\*\*\*\*\*

## Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur MIRLYAZ présente le compte administratif de 2017 et les prévisions budgétaires pour 2018.

- Compte Administratif (à confirmer avec le trésorier)

Celui-ci indique une **année déficitaire de 24 501,48 € (sans les excédents)**

	Investissement	
	Total Budget	Réalisation
<b>Dépense (a)</b>	87 143,66	<b>67 695,00</b>
<b>Recette (b)</b>	87 143,66	<b>31 123,87</b>

<b>Reste à réaliser (dépenses) (c)</b>		<b>2 820,00</b>
<b>Reste à réaliser (recettes) (d)</b>		<b>15 062,00</b>
<b>(a+c) – (b+d) =</b>	<i>Si négatif = déficit</i>	<i>Si positif = excédent</i>
<b>Excédent</b>	0,00	
<b>Déficit</b>		<b>24 329,13</b>
<b>Fonctionnement</b>		
	Total Budget	Réalisation
<b>Dépense (e)</b>	369 847,03	<b>336 917,25</b>
<b>Recette (f)</b>	369 847,03	<b>336 744,90</b>
<b>(f-e)</b>		
<b>Excédent</b>	0,00	
<b>Déficit</b>		<b>172,35</b>
<b>Résultat</b>		
	Total Budget	Réalisation
<b>Excédent</b>	0,00	
<b>Déficit</b>		<b>24 501,48</b>

**Affectation des Résultats** : sous réserve de validation par le trésorier.

<u>Affectation des résultats</u>		
		2017 sur l'exercice 2018
<b>Investissement</b>		
recettes (a)		31 123,87
dépenses (b)		67 695,00
résultat de l'exercice (=a-b)		-36 571,13
<b>résultat cumulé au 31/12/2016 (c)</b>		<b>17 452,41</b>
résultat de clôture 2016 (= a-b+c)		-19 118,72
<b>Fonctionnement</b>		
recettes		336 744,90
dépenses		336 917,25
résultat de l'exercice		-172,35
<b>résultat cumulé au 31/12/2016</b>		<b>58 463,03</b>
résultat de clôture 2017		58 290,68
<b>Reste à réaliser</b>		
recettes		15 062,00 (étude GEMAPI)
dépenses		2 820,00 (SERAMA+bureau)
soldes		<b>12 242,00</b>

si solde positif =	excédent de financement		
si solde négatif =	besoin de financement		
<b>Budget 2017</b>			
<b>Investissement</b>	compte	montant	
Recettes (excédent)			
<b>Déficit</b>	<b>001</b>	<b>6 876,72</b>	<b>(= -19 118,72+ 12 242)</b>
<b>Fonctionnement</b>	compte		
<b>Recettes (excédent)</b>	<b>002</b>	<b>58 290,68</b>	
Déficit			

Monsieur BELLIN demande s'il y a des questions ou remarques suite à ce compte administratif. Monsieur MIRLYAZ indique que ce sont des éléments de base et qu'il n'y a pas de vote ce jour.

➤ Prévision Budgétaire pour 2018

Budget prévisionnel dans les grandes lignes :

- Investissements : les opérations prévues
- Fonctionnements : comparaison avec l'année 2017

Les adhésions prévues des Communautés de communes de Charente Limousine et du Mellois ne sont pas prévues dans le débat d'orientation budgétaire. Nous ne savons pas à quel moment elles seront adhérentes. L'équilibre sera reporté entre leurs participations (recettes) et les dépenses.

### Investissements

En 2017 : 68 235€ (avec restes à réaliser)

**Prévu en 2018 : 119 935,28€ (étude Prévention des inondations)**

**Déficit : 6 876,72€**

**Opération 12** : Etude Vonne reste 10 032€ de frais d'étude (stratégie, programme d'action, DIG) :

- Dépenses : 10 032€

- Recettes : 8 025 € Agence de l'eau + 2 007€ Syndicat autofinancement

**Opération 15** : Etude Prévention des inondations :

- Dépenses : 25 000 €

- Recettes : 25 000 € Syndicat autofinancement cotisations EPCI (PI) à étudier les subventions possibles et l'articulation avec l'EPTB

**Opération 16** : Travaux rivières Clouère :

- Dépenses : 30 000 €

- Recettes : 17 200€ autofinancement du Syndicat + 12 800€ Agence de l'eau

*Note opération comptable (20442 (inv. Dépenses) pour 17 200€ vers le 4542 (inv. Recettes = 17 200€ + 12 800€ subventions) et les factures sont imputées au 4541 (inv. Dépenses). Les comptes 4541 et 4542 doivent s'équilibrer.*

**Matériels :**

**4\*4 à Couhé**

- Dépenses : 15 000 €

- Recettes : 15 000€ autofinancement (amortissement)

**Local Crochet**

- Dépenses : 2 500 €
- Recettes : 2 500 € autofinancement (amortissement)

**Autres matériels : tronçonneuses, débroussailleuses,...**

- Dépenses : 4 000 €
- Recettes : 4 000 € autofinancement (amortissement)

**Autres matériels : bureautique,...**

- Dépenses : 3 000 €
- Recettes : 3 000 € autofinancement (amortissement)

Remarque : Amortissement 2018 : 17 500€ de prévu

Monsieur MIRLYAZ demande s'il y a des questions.

 **Fonctionnement :**

En 2017 : 336 917,25€

**Prévu en 2018 : 459 212€ (sans les excédents à répartir ensuite)**

**Fonctionnement dépenses par chapitre :**

Chapitre 011 frais à caractère généraux :

- 2017 : 48 875,59€ prévu pour 2018 : 58 620€

Chapitre 012 charges de personnel

- 2017 : 248 753,52€ prévu pour 2018 : 301 250€

Correspond aux CDD : secrétaire (TP, temps plein), 2 agents terrain (TP d'avril à décembre) et 1 CDD technicien remplacement Anne congé maternité.

Monsieur BELLIN explique que tant que le budget ne sera pas stabilisé, il ne sera pas possible de recruter en contrat à durée indéterminée. Il indique également qu'une réflexion plus générale est à l'étude, celle-ci serait de s'orienter vers des entreprises extérieures comme le font certaines structures comme le SABAC avec une petite équipe pour des petites interventions.

Monsieur BOCK indique que pour les travaux d'entretien des rivières, il existe des chantiers d'insertion comme ACTI'START à Civray.

Monsieur BELLIN explique que cette association est intéressante car elle propose une prestation à la journée ou au forfait.

Chapitre 022 dépenses imprévues

- 2017 (BP) : 9 798,03€ prévu pour 2018 : 10 436,72€

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

- 2017 : 0€ prévu pour 2018 : 42 035,28€

Chapitre 042 transferts entre sections (amortissements)

- 2017 : 14 325,74 prévu pour 2018 : 17 500€

Chapitre 65 autres charges de gestion courante (indemnités)

- 2017 : 24 962,40€ prévu pour 2018 : 25 500€

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

- 2017 : 0€ prévu pour 2018 : 100€

Monsieur MIRLYAZ demande s'il y a des questions ou remarques.

**Fonctionnement recettes par chapitre :****Excédents de fonctionnement : 58 290,68€**

Chapitre 013 Remboursement de frais

- 2017 : 20 823,34€ prévu pour 2018 : 40 000€ (Maladie Professionnelle d'un agent 18 000€ + congé maternité Anne 22 000€ de juin à décembre)

Chapitre 74 Dotations et participations

Subventions :

- 2017 : 135 161,76 € prévu en 2018 : 116 100€ (Agence de l'eau, Région, Département)

**Participations :****2017 : 172 942,02€ prévu en 2018 : 302 000€****Déclinés comme suit :**

- **Compétence GEMA : 275 000€**
- **Compétence PI : 25 000€**
- **Compétence Hors GEMAPI : 2 000€**

Concernant la compétence Hors GEMAPI, Monsieur BELLIN propose une cotisation pour les communes de l'ordre de 200 €, il demande l'avis au comité syndical.

Monsieur BOCK indique que cette cotisation ne prend pas en compte le linéaire, elle correspond plus à un soutien pour le Syndicat.

Monsieur BELLIN précise que celle-ci permettrait aux communes via la compétence Hors GEMAPI de rester dans l'entité du Syndicat.

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections

- 2017 : 1 112 € prévu en 2018 : 1 112 €

Délibération n°81\_150218

**Débat d'orientation Budgétaire**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Syndicat a été établi pour servir de support au débat.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

## Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation pour ouvrir une ligne de trésorerie afin d'honorer les dépenses, ceci le temps de percevoir les subventions de 2017, l'avance de 2018 ainsi que les cotisations des collectivités membres 2018.

Il est prévu d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000€ pour 3 mois (de février à avril). Coût de l'opération environ 400€ à ajouter au budget (chapitre 66 « charges financières » : cpt 6616 « intérêt bancaire... » (à valider avec le trésorier).

---

Délibération n°82\_150218

## Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la circulaire NOR/INT/89/0071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- VU la Commission des Finances du 13 janvier 2010,

Pour ses besoins de financement pour l'année 2018, Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 50 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Le Président présente au comité syndical 2 propositions (Crédit Agricole de Couhé et Crédit Agricole de Gençay) en précisant que 2 banques n'avaient pas répondu (Crédit Mutuel de Vivonne et Caisse d'Epargne de Couhé).

Une consultation a été réalisée auprès de 4 organismes bancaires. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole de Couhé pour un montant de tirage de 50 000 €. Il précise les éléments de ce prêt à court terme :

### Opération : ligne de trésorerie

**Montant : 50 000 €**

**Durée : 1 an**

Taux : index variable \*Euribor 3mois moyenné avec un taux plancher de 0% + 0,82% soit 0,82%

Commission d'engagement : 120 € (0,15 % du montant total de la ligne avec un montant minimum de perception de 120€)

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réaliser une ligne de trésorerie de 50.000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès du Crédit Agricole de Couhé, qui en est le gestionnaire, pour une durée 1 an à compter de la date de signature du contrat.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat portant sur l'ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

\*\*\*\*\*

## Mise en place d'un règlement intérieur

Monsieur le Président propose à l'assemblée la mise en place d'un règlement intérieur au sein du Syndicat.

Monsieur MIRLYAZ explique qu'à ce jour il existe un règlement intérieur mais il ne concerne que le fonctionnement du Comité Syndical.

Mme TRIBOT explique l'objectif de ce règlement intérieur, il aura pour but de rappeler les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au sein de la collectivité et rappellera les règles permanentes et générales relatives à la discipline, fixées par :

- le statut pour les fonctionnaires territoriaux titulaires
- le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 pour les fonctionnaires territoriaux stagiaires
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 pour les agents contractuels
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale
- le Code du travail
- le Code du travail pour les agents de droit privé.

Concernant la procédure, une délibération devra être prise pour valider le projet et autoriser le Président à faire les démarches administratives (présentation en Comité Technique).

Dans un second temps, il faudra saisir l'avis du Comité Technique et du Comité Technique en formation CHSCT placé près du Centre de Gestion.

Après passage auprès de ces instances, il devra être adopté de nouveau par le Comité Syndical. Il pourra alors entrer en vigueur et devra être communiqué aux agents.

Monsieur BELLIN explique que ce projet sera élaboré par un comité de pilotage constitué par des membres du bureau et des agents. Il précise également que les membres du comité sont également conviés.

## CDD Agents d'Avril 2018 à Mars 2019

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler 3 postes en CDD et de recruter un agent dans le cadre d'un remplacement pour congé maternité.

### Agents Techniques : 2 postes

Monsieur BELLIN propose de renouveler le contrat de l'agent de la régie de la Clouère pour un CDD d'un an à compter d'avril 2018 ainsi que celui de l'agent de la régie de Couhé mais celui-ci reste plus hypothétique.

### Secrétariat : 1 poste

Renouvellement du contrat de la secrétaire administrative pour 1 an à temps plein en raison du surcroît des missions administratives.

### Technicien : 1 poste

Recrutement pour remplacement d'un congé maternité de fin juin à décembre 2018.

## Informations Générales

### Communication :

- Concours Quarry Life Award : participation du Syndicat (prix si projet retenu)  
Rétablissement de la continuité écologique sur un petit ouvrage sur la Ménoppe, en partenariat avec la carrière GSM (St Maurice).

- Trame Verte et Bleue Iteuil :
  - Participation au projet d'exposition sur le Clain.
  - Thématiques diverses (faune/flore, hydrologie, histoire, art, usages...)

- Besoin de mise à jour du site internet.

### Projets :

- Contournement d'un plan d'eau sur les sources de la Clouère à Lessac (16) et Hiesse
- Animation des réunions (comités de pilotage), rédaction des comptes rendus, aide au propriétaire pour les demandes de subventions...
- Accueil de 6 stagiaires (formation GMNF Montmorillon).
- Périscolaire St Maurice, St Secondin, Château-Larcher.



## Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée s'il y avait d'autres questions, constatant avec le Conseil que l'ordre du jour était épuisé, il clôt l'assemblée.

La séance est close à 20h00.

### Documents fournis lors de la réunion :

- Document de travail pour le Comité Syndical du 15/02/18,
- Proposition de délibérations,
- Proposition CA 2017/BP 2018,
- Présentation en diaporama de la réunion avec tableaux et photos.